

### COVID-19

#### Solidarité : Toulouse Métropole accompagne les personnes en difficulté grâce au FSL

Le Conseil de la Métropole du 4 février 2021 a proposé au vote les budgets alloués au Fonds de Solidarité Logement (FSL) en 2020 et le renouvellement de ce soutien pour l'année 2021.

Le dispositif FSL est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières pour lui permettre de bénéficier d'un logement décent, indépendant, adapté à sa situation et fourni en énergie, eau et services téléphoniques.

Sur l'année 2020, plusieurs conventions ont permis de soutenir les usagers en difficulté sur le paiement de leurs factures d'eau :

- La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne a ainsi participé au financement du FSL à hauteur de 167.859 €.

- Les services publics de l'eau et de l'assainissement, au travers principalement des sociétés dédiées, se sont engagés dans un renforcement de leur plafond de contribution à l'effort de solidarité. Ainsi, ce sont près de 165.000€ qui étaient disponibles pour aider les ménages à résoudre leurs problèmes d'impayé de facture d'eau.

Au-delà de cette aide curative, les services se sont investis dans des actions préventives visant à une meilleure utilisation de l'eau et à la maîtrise des dépenses par les ménages.

*>> La gestion unifiée de l'eau potable sur le territoire de la Métropole a été confiée à Veolia via la société dédiée SETOM et celle de l'assainissement à Suez Eau France via la société dédiée ASTEO.*

Les années suivantes, les services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient une dotation moyenne de 180.000€ par an, soit 9 fois plus qu'avant 2020.

*>> Dans le cadre de la loi NoTRe, Toulouse Métropole a en charge la gestion du Fonds de Solidarité Logement sur son territoire depuis le 1er janvier 2017. L'ensemble des dispositifs du Fonds de Solidarité Logement s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et ont vocation à permettre l'accès et le maintien dans le logement de ménages en situation de précarité.*

Service de presse  
Hôtel de Ville, place du Capitole  
31000 Toulouse  
tel. 05 61 22 21 47  
[espacepresse.toulouse-metropole.fr](mailto:espacepresse.toulouse-metropole.fr)

Suivez toutes les informations  
du service de presse sur le fil  
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

